ARRITTI

nu 2733 da u 3 à u 9 di ferraghju 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Coupe de France p. 10

Le Sporting en quarts de finale !

La dépêche AFP rédigée à l'occasion de la venue en Corse du candidat des écologistes, reprise intégralement par Le Monde, largement relayée dans toute la presse écrite et audiovisuelle, a acté l'entrée en campagne d'un projet pour la Corse, celui d'une autonomie de plein droit et de plein exercice. L'engagement très fort du candidat Yannick Jadot, un parmi les six candidats majeurs de ce scrutin, va obliger les autres à se positionner, et donner une visibilité nouvelle dans la campagne aux enjeux concernant l'avenir de la Corse. À lire p.3, 4 et 5.

Crédit photo : Benjamin Boccas

Yannick Jadot
L'autonomie de la Corse entre en campagne

Logement dans les territoires touristiques

Solutions à trouver d'urgence ! p. 6-7

Appliquer le Padduc p. 9

Impératif pour le développement !

O cum'elli sapìanu cuntà e brame è i malanni di a nostr'ìsula i Fratelli Vincenti!... Eccu stu cantu magnìficu ripigliatu in mùsica da Antone Ciosi, è chì ci dice a disgrazia di i nostri paesi abandunnati! Realità di u nostru oghjincu. Ma cosa sò diventati sti Corsi ch'omu dicìa prufundamente leati à a so terra? Li fermerà un pocu di st'amore per riagisce è ritruvà un zinzichellu di st'ànima corsa cusì bella trascritta ind'è ssu cantu?

Casa antica di paese

Casa antica di paese, a nostra èpica ti pesa
Quandu da lu to scalone ti parla un antru patrone
Starei sempre listessa, s'è n'ùn vene qualchi stranu
À fatti un antra bellezza cù la so mèscula in manu.

L'anni sò annant'à a facciata, scritti di vechja calcina
S'è a cignola hè affacata, ùn hè micca una ruvina
Nant'à u tettu sculuritu, un fume di muchju seccu,
Si ne và cum'è spavitu, ùn simu senza suffietu.

À cavallu à duie legne, u trepede s'anegrisce,
Davant'à a fiara chì pienghje un ghjattallelu s'alisce
Da la to stanza à a sulana, senti un rimore in cucina,
In piazza hè ghjunta Fasgiana, c'hè qualchisia in cantina.

A pulizìa di Pasqua, ùn ti lascia senza aiutu,
E fèmine ne vanu à l'acqua è mèttenu u chjassu a nudu
Pè u focu di Natale, ognunu face un rigalu,
U riccu mette una ceppa è tù la to legna secca

À quellu chì passa solu, stancu assai furesteru,
Quand'è tu li faci mottu, li cacci cum'è un penseru
Nunda ùn anderà di male, i ghjorni di tempurale,
S'è annant'à u to purtellone metti un pane di Sant'Antone.

Casa antica di paese, oghje più bella che prima,
Che tu appii forza di legge, per salvati la miò rima
S'è tu cambii di padrone, guarda ch'ellu sia Corsu,
Ch'ellu hè natu testimonu, dunque spostu à lu rimorsu. ■

Accapu di a reddazzione

Scìmia

U blog di u *National Geographic* di ssu mese di ghjennaghju ci conta un evenimentu chì duverebbe fà riflette l'omi. Ronan Donovan hè biologistu è fottografu, ci conta a sperienza ch'ellu hà campatu in Uganda di pettu à scìmie infuriate. Dice u *National Geographic*: *«Testimognu di a paura, di u dolu è in fine di contu di a rassegnazione à misura ch'elli pèrdenu i so lochi di vita, i scimpanzé sò custrinti ad attaccassi à e case d'un pìcculu paese»*... Ugnunu di sicuru si ramenta u filmu famosu cù u lucente attore Charlton Heston, *«A pianetta di e scìmie»*... l'omi sò cusì pocu rispettosi di l'altre spèzie animale, ch'ellu i porta à vultassi contr'à ellu è sò, per disgrazia, i nucenti à pagà. U fottografu conta quant'ellu era abituatu à avvicinà i scimpanzé, da fanne ritratti senza piattassi à mezu à decine di ss'animali. Puru, in u 2017, li hè ghjunta a paura pè a prima volta frà tutte e missioni cumpite sinamente à avà, è pè a prima volta s'hè piattatu per pigliali in fottò, spaventèndusi di ciò ch'ellu vidìa. *«Aghju pussutu custatà quantu l'accasciamentu di e terre è di e fureste, dinù a penurìa di cibu è di sumente pudìa scatinà a cumpetizione trà e scìmie... dapoi sempre mi sentu ind'è mè ind'è a natura... durante decine d'anni aghju seguitatu i scimpanzé abituati à a presenza umana, l'animali èranu in fiduccia... a mo presenza li era indiferente... ma cum'è noi s'addattèghjanu per truvà altri nutrimenti s'elli ùn ne anu più. È, cum'è l'omi, sò onnivori, pronti à difende u so territoriu... capìscenu a nuzione d'agressione»* dice Ronan Donovan. In u paese di Hyamajaka, i scimpanzé èranu in cumpetizione diretta cù l'omi. *«E fureste primarie ch'èranu i so lochi sò state smachjate per l'agricultura. Dèvenu dunque nutrìscesi di e culture spluttate da l'omi. A sera s'avvicìnanu di l'abitazioni»* spieca u fottografu *«ma l'incursioni ùn si piàntanu quì»*, è di cuntà ciò ch'ellu hè accadutu à a famiglia Semata, terrurizata da i scimpanzé chì s'avvicinàvanu tutte e sere, spiènduli. U babbu agricultora, a so moglie è i so quattru cinnini stàvanu quì di più in più inchieti. U 20 di lugliu 2014, un scimpanzé tamantonu surgitu d'un colpu hà chjappu u più ghjòvanu di i zitelli chì si ghjucava in giardinu, purtèndulu cù ellu. I paisani anu pruvatu à richjappalu ma a salma sviscerata di u zitellu di dui anni hè stata ritruvata abandunata. S'hè mortu di e so ferite. L'attacche sò state di più in più numarose è a famiglia si ne andata. In 2017, Ronan Donovan era ghjuntu à piglià fottò di stu fenòmenu di e scimie infuriate. S'hè piattu ind'è a casa abandunata di i Semata, è hà vistu tandu quantu l'attitùdine di e scìmie pudìa cambià d'un colpu minacciendu è inzerghèndusi. In Ìndia in 2020, e scìmie si sò attaccate dinù à Shimla, una cità di 200.000 abitanti. I maccacchi sò fallati da a muntagna per circà à manghjà, arrubbendu i sacchi à a ghjente, murzichènduli, certe volte ancu di più minnacciosi. *«A ghjente anu a paura assai è ùn sanu cumu fà»* spieca un anzianu ghjùdice ellu stessu murzicatu prufundamente à una gamba allora ch'ellu era nant'à a so terrazza. E scìmie èntrenu ancu in casa per arrubassi à manghjà è viutà i rifrigiratori, si strùghjenu e culture ind'è l'orti. L'animali si vòltanu contr'à a sorte ingrata chì li hè fatta. Un ritornu di manivella... ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Yannick Jadot

L'autonomie de la Corse entre en campagne

La dépêche AFP rédigée à l'occasion de la venue en Corse du candidat des écologistes, reprise intégralement par le Monde, largement relayée dans toute la presse écrite et audiovisuelle, a acté l'entrée en campagne d'un projet pour la Corse, celui d'une autonomie de plein droit et de plein exercice. L'engagement très fort du candidat Yannick Jadot, un parmi les six candidats majeurs de ce scrutin, va obliger les autres à se positionner, et donner une visibilité nouvelle dans la campagne aux enjeux concernant l'avenir de la Corse.

La rencontre entre Yannick Jadot et Gilles Simeoni n'était pas que protocolaire car le contact est depuis longtemps établi entre eux. Lors de la campagne des européennes, quand Yannick Jadot a réalisé avec la liste qu'il conduisait 13,5% des voix (22,05% des voix en Corse), les rencontres ont déjà été nombreuses, en Corse, et aussi à Paris, lors du grand meeting de clôture de la campagne électorale, durant lequel Gilles Simeoni avait prononcé un discours de soutien très applaudi.

Cette proximité entre écologistes et régionalistes remonte à loin. Ce partenariat a commencé en 1988 (il y a 34 ans!), déjà lors d'une élection présidentielle, avec l'Union du Peuple Corse dont Max Simeoni était le secrétaire national, et les Verts dont le candidat était Antoine Waechter.

Ainsi étaient affirmés pour la première fois:

- l'inscription du mouvement autonomiste corse dans une démarche écologiste déjà manifestée par de nombreuses mobilisations de terrain (lutte contre les boues rouges, contre la spéculation immobilière, etc.);
- le soutien du mouvement écologiste aux revendications essentielles de la Corse: reconnaissance du peuple corse, autonomie de la Corse, valorisation de la langue et de la culture corses;
- le partage de valeurs essentielles: action démocratique, refus de la violence politique, projet européen, développement durable

Max Simeoni a été ensuite élu député européen sur la liste conduite par Antoine Waechter en 1989. Je l'ai été en 2009, et à nouveau en 2019.

Dans la campagne électorale qui commence, Yannick Jadot a été le premier à choisir d'inscrire un déplacement en Corse à son agenda, après avoir été le premier, et le seul à ce jour parmi les candidats, à prendre une position tranchée en faveur du rapprochement des prisonniers, malgré les polémiques hexagonales, répétant lors de sa conférence de presse de Bastia: *« il faut que le droit s'applique »*.

Ses engagements électoraux ont été clairs et nets: *« Il y a incontestablement ici un peuple corse qui a une histoire, une langue, une culture, une fierté, ce qui est parfaitement légitime et qu'il faut reconnaître. »*

« Les écologistes sont des régionalistes, particulièrement pour la Corse, il y a besoin de construire une relation forte et apaisée entre l'État français et l'île. »

« Les cinq ans qui viennent doivent être cinq années de sortie d'une relation de défiance. Il y a eu beaucoup d'évolutions menées côté Corse. Il est temps que du côté de l'État soient également entamées des évolutions. »

« Nous sommes d'accord (avec Gilles Simeoni) sur la perspective d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice. Nous sommes d'accord sur le rapprochement des prisonniers. »

« Il faut qu'on expérimente en Corse, selon des modalités à trouver, les moyens de lutter contre la spéculation foncière. »

« Je souhaite, dans cette relation nouvelle que nous mettrons en place avec la Corse, pousser toutes les logiques d'autonomie: autonomie politique, autonomie économique, autonomie énergétique, autonomie alimentaire. La Corse n'a pas vocation à être une île où l'on importe à peu près tout ce dont on a besoin. »

Yannick Jadot s'est aussi prononcé pour l'enseignement immersif et s'est engagé aux modifications constitutionnelles nécessaires pour lever la censure du Conseil Constitutionnel à propos de la loi Molac.

J'ai annoncé lors de la conférence de presse organisée lors de son déplacement à Bastia mon soutien officiel à Yannick Jadot. J'engage tous ceux qui ont à cœur un autre avenir pour la Corse à en faire autant! ■

Yannick Jadot en Corse

Un voyage éclair pour un message très clair

Yannick Jadot était en Corse ce 31 janvier 2022. Un voyage éclair pour délivrer un message très clair : oui à l'autonomie de la Corse « de plein exercice et de plein droit », oui à une fiscalité dynamique pour donner les moyens du développement ou combattre la spéculation, oui à la reconnaissance de la langue corse, notamment à l'enseignement immersif, oui au rapprochement des prisonniers, oui à des relations enfin apaisées avec la Corse pour construire un développement respectueux de l'environnement et faire de notre île une référence au niveau énergétique, pour la lutte contre le réchauffement climatique et pour mettre en place la transition écologique.
Pour qui connait le candidat à l'élection présidentielle, rien d'étonnant. Yannick Jadot est depuis toujours attentif aux aspirations de la Corse et il n'a pas attendu d'être candidat à une élection pour l'exprimer. Il est le premier « présidentiable » à le faire, et de façon aussi forte, crédible et déterminée. Extraits.

La paix. « Je suis venu pour présenter mon projet pour la France et la perspective extraordinaire que nous pouvons avoir de redéfinir les relations entre l'État français et la Corse, pour être dans une relation apaisée, dynamique, qui fait confiance à la Corse et à ses élus. On a un alignement assez exceptionnel de planètes pour les cinq ans qui viennent. Si les françaises et les français nous choisissent pour présider le pays, on aura cinq ans avec une orientation politique très forte, très cohérente, très claire, et pour nous la volonté évidemment de faire en sorte qu'on avance, qu'on sorte de la défiance de l'État français vis-à-vis de la Collectivité, de ses élus, des Corses en général. On est en situation d'ouvrir une nouvelle dynamique avec une grande négociation dès le début du quinquennat pour renforcer les compétences de la Collectivité. »

Le peuple corse. « On a ici incontestablement, par l'histoire, par la culture, par la fierté, un peuple corse qui est attaché à son territoire. Il faut reconnaître la communauté corse comme une communauté forte de sa culture, de sa langue, de son histoire. »

La langue corse. « Les Corses doivent pouvoir vivre magnifiquement leur identité... il faut assumer dans la Constitution l'enseignement immersif du corse. »

L'autonomie. « Nous sommes d'accord sur la perspective d'un statut d'autonomie, de plein droit et de plein exercice. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il va falloir discuter sur les nouvelles compétences des régions en général, de la Collectivité de Corse en particulier, il y a un tel retard sur les infrastructures, dans la gestion des déchets, dans la gestion des routes, la nécessité de retrouver un contrôle public y compris de la continuité territoriale sur les transports, qu'il va falloir discuter de ce que sont les compétences de l'Etat, des communes et des compétences qui reviendront à la Collectivité. »

Le rapprochement des prisonniers. « Nous sommes d'accord sur le rapprochement des prisonniers. Il faut que le droit s'applique. »

La spéculation foncière. « Il n'est pas

Avec François Alfonsi, Leslie Pellegri et Agnès Simonpietri, Yannick Jadot et son directeur de campagne, l'eurodéputé Mounir Satouri.

Dans la soirée, en présence du directeur de campagne l'eurodéputé Mounir Satouri, un comité de soutien corse a été mis en place. Rejoignez-le ! sustegnujadot2022@gmail.com Facebook : Sustegnu Jadot 2022

normal qu'il y ait une telle spéculation foncière en Corse qui se fait au détriment des habitantes et des habitants. Que l'on expérimente en Corse par des moyens à trouver le moyen de lutter contre la spéculation foncière pour la continuité territoriale, pour que ça ne soit pas une île de beauté touristique, ça me parait totalement légitime et essentiel. »

La fiscalité. « Malheureusement avec Emmanuel Macron, on a eu un recul, notamment en termes de fiscalité dynamique pour les collectivités, ça ne peut plus durer. Quand on demande autant aux collectivités, quand il est autant essentiel qu'elles soient au cœur des infrastructures, des services publics, de la justice sociale, du développement économique, ça ne peut pas être en sous-dotant financièrement les régions, il faut qu'elles aient leurs ressources propres. »

L'énergie. « Deux régions à forte identité culturelle, linguistique, la Bretagne et la Corse, n'ont pas de centrale nucléaire. Ça dit bien que quand on est attaché à son territoire, généralement, on n'est pas favorable au nucléaire. L'enjeu premier c'est les économies d'énergie. C'est la priorité des priorités, y compris une priorité de pouvoir d'achats. Investir massivement – comme dans notre projet, comme c'est la volonté de la Collectivité de Corse – sur l'isolation des logements, en commençant par les passoires énergétiques là où habitent les familles les plus en difficulté, en prenant en charge à 100 % ces programmes de rénovation, c'est du pouvoir d'achats, de la santé, du confort, et c'est avoir moins froid l'hiver, moins chaud l'été. C'est la base de départ. On mettra deux fois plus de moyens sur l'isolation des logements. Et puis il faut accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Je soutiens le projet d'autonomie énergétique qui est un enjeu environnemental absolument essentiel pour la Corse. Il faut fermer la centrale d'Aiacciu, elle est très polluante, et il faudra pendant toute cette transition, avoir une centrale au gaz en espérant y compris rapidement qu'on ait le système le moins polluant, mais il faut une centrale d'appoint. »

Les déchets. « Il y a une évidence : il n'y a pas de solution si on ne s'attaque pas à la source. Et pardonnez-moi, la Corse est en retard sur ses obligations ! Donc toutes les politiques qui se mettent en place pour rattraper le retard de la Corse en matière de tri et de réduction à la source, c'est essentiel. Dans mon projet, on a un énorme investissement sur les emballages, les consignes de verre, la suppression du plastique – la France produit 1M de tonnes de plastique par an ! – il faut réduire massivement, c'est un grand projet de réduction à la source. Et puis, c'est trouver les dispositifs de gestion en aval des déchets qui restent, mais – et ça a toujours été l'approche des écologistes – il ne s'agit pas, quand on est une collectivité, que ce soit une interco, une agglo, ou une collectivité régionale, de donner tout pouvoir de traitement des déchets à des entreprises qui se placent en situation de monopole. Il faut que la puissance publique reprenne la main et qu'on n'aille pas vers des entreprises qui de fait ont toujours intérêt à ce qu'il y ait plus de déchets, c'est totalement incompatible avec l'objectif premier de réduction à la source. »

La chasse. « Les objectifs auxquels nous devons répondre sont tellement importants ! Ils concernent tout le monde. On ne luttera pas contre les pesticides si on n'a pas les agriculteurs avec nous. On ne luttera pas contre la surpêche si on n'a pas les pêcheurs avec nous. On ne luttera pas contre le dérèglement climatique si les entreprises ne font pas leur part. Et on peut multiplier les exemples à l'infini. Donc il y a des pratiques de chasse qui rentrent [en considération]. Et je n'ai pas parlé d'interdire la chasse de manière définitive, générale, totale ! Je dis simplement que chacune et chacun puisse accéder à la nature et que l'on puisse vivre la nature collectivement. »

Les enjeux 2022. « Il y a des convergences sur l'importance des enjeux écologiques, le climat, la biodiversité, sur cette île vous avez la chance d'avoir un écosystème absolument extraordinaire mais fragile, vulnérable, et donc il faut le préserver. Des enjeux qui sont totalement intégrés dans notre projet présidentiel qui relève de l'articulation entre l'écologie et la justice sociale qui est un sujet éminemment important en Corse. 2022 c'est un rendez-vous absolument dramatique au regard du climat. Si la France n'agit pas maintenant, elle fera une faute politique et morale majeure au regard du dérèglement climatique. Et lutter contre le dérèglement climatique c'est un fantastique projet de mobilisation, d'enthousiasme, d'innovation, de réconciliation entre nous autour d'un grand défi pour nous et notre jeunesse. » ■

Logement dans les territoires touristiques

Solutions à trouver d'urgence !

Les députés Jean Félix Acquaviva pour la Corse et Xavier Roseren pour la vallée de Chamonix en Haute Savoie ont co-organisé en marge de l'Assemblée Nationale une conférence sur les difficultés rencontrées par les populations résidentes en zone de spéculation foncière touristique pour se loger et pour vivre là où elles travaillent.

Les députés Jean-Félix Acquaviva et Xavier Roseren (Corse et Savoie), en préalable à l'examen de la proposition de loi de Jean-Félix Acquaviva sur la régulation de l'immobilier en Corse qui sera examinée à l'Assemblée Nationale ce 4 février.

Leurs invités étaient aussi bretons et basques, notamment la mairesse de Paimpol en Bretagne et celle de Guétary sur la côte basque qui ont toutes les deux décrit les mêmes phénomènes. La population permanente diminue inexorablement, les commerces ferment, les travailleurs sont renvoyés dans des zones de plus en plus périphériques pour se loger, avec un impact considérable sur la vie quotidienne : transports en commun impossibles à structurer, scolarisation des enfants qui ne peut plus se faire dans la ville où ils ont leur activité, éloignement de la vie culturelle, qui finit par s'éteindre dans le bassin de vie, etc.
Comment en est-on arrivé là ?

Le phénomène des résidences secondaires s'est développé avec le tourisme depuis un demi-siècle. Il a été généré par la grande attractivité de certains territoires, majoritairement littoraux, mais le même phénomène existe aussi dans les vallées alpines les plus prisées, où les plus aisés ont acheté terrains et maisons dans le double but de profiter d'une villégiature et de réaliser un placement immobilier. Ces biens ont alors été soustraits à l'offre de logement des résidents qui, bien qu'ils vivent et travaillent sur place, finissent par être économiquement expulsés de leur propre cadre de vie.
L'accélération de ces dernières années est attestée par les statistiques, et la situation est devenue critique. Encore une trentaine d'année au même rythme, et on sera arrivé au terme d'une dépossession généralisée au détriment des résidents qui, même s'ils ont un travail correctement rémunéré, ne peuvent concurrencer les profits générés par les derniers développements de la spéculation touristique.

Celle-ci est en effet dopée désormais par le phénomène des locations promues par internet, à travers des sites comme Airbnb, Abritel et autres. La commercialisation touristique devient alors la motivation principale de l'acquéreur et les profits générés financent l'acquisition et l'entretien du bien qui devient le support d'une activité para-commerciale. Depuis l'apparition de ces sites internet, la spéculation a pris une ampleur nouvelle et les résidents locaux les moins argentés ne peuvent rivaliser avec des loyers mensuels ordinaires face à des locations saisonnières bien plus lucratives.
Comment résister à ce phénomène qui en une décennie ou deux achèvera de transformer des lieux de vie en zones désertes l'hiver et sur-fréquentées l'été ? Ayons en tête l'exemple de l'île de Cavaddu pour imaginer à quoi tant de sites en Corse finiront par ressembler. Les moyens existants sont manifestement sous-dimensionnés. La taxation spécifique des résidences secondaires au titre de la taxe foncière est possible mais cela reste sans effet réel face aux moyens de ceux qui achètent, et dans la mesure où l'activité para-professionnelle de loueur génèrera des revenus largement suffisants pour y faire face. Il est sans doute souhaitable cependant d'actionner le levier fiscal, notamment les droits de mutation pour alimenter un fonds régional en mesure de se substituer à l'acquéreur en cas de nécessité. C'est un des pans de la réforme que Jean Félix Acquaviva a avancé lors de débats parlementaires, en y ajoutant la création d'un droit de préemption généralisé au profit de l'Assemblée de Corse. Cela afin de permettre au moins de satisfaire aux besoins publics que les communes ne peuvent plus assumer seules – pour ouvrir une école, faire des logements sociaux, etc.

Le statut de résident a pour intérêt de générer un marché immobilier différencié selon que l'on vit sur place ou non, avec un recul de temps plus ou moins long. C'est la solution qui appa-

raît comme la plus simple et naturelle, mais elle heurte des principes constitutionnels d'égalité devant la loi, et des principes européens fondateurs comme la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux. Les jurisprudences sont défavorables, et il faudra beaucoup de poids politique pour le faire admettre.
La Suisse, hors l'Union Européenne, a mis en place dans certaines zones où la situation est très tendue, un système de quotas de résidences secondaires pour combattre le phénomène des « lits froids », ces appartements ou maisons aux volets clos dix ou onze mois sur douze. Mais ce stratagème vaut en droit suisse, sans garantie en droit européen, et il s'accompagne d'un encouragement à « sédentariser » les propriétaires extérieurs à la commune, particulièrement les retraités, voire certains actifs en encourageant le télétravail. Pas sûr que ce soit l'idéal en Corse.
Mais ces réformes complexes, si on peut s'en inspirer pleinement, ne pourront être opérationnelles qu'après un temps long. Or c'est dans le temps court que le problème se pose.

Le troisième levier proposé par un intervenant, Maître Tomasi, avocat d'U Levante, est de s'appuyer sur le droit de l'aménagement du territoire. Les outils nécessaires sont l'existence d'un document territorial prescriptif, comme le Padduc qui existe déjà en Corse seulement, et la possibilité donnée par la loi pour un tel document de définir des zones de forte tension spéculative, puis d'y édicter des principes de limitation sur la constructibilité, et surtout sur le changement de destination d'un bien jusque-là occupé par un logement à l'année et destiné par son nouveau propriétaire à de la location touristique. Ces Espaces Stratégiques d'Equilibre pour l'Urbanisation s'inspireraient alors directement des Espaces Stratégiques Agricoles.
Cette proposition permettrait sans doute de mettre un frein véritable à la spéculation. Mais auparavant, il faudra avoir révisé le Padduc en Corse -vaste chantier !- et instituer des cadres semblables ailleurs en France. Vu le temps qui presse, il est urgent de commencer au plus vite, notamment dans le cadre législatif de l'Assemblée Nationale. ■
F.A.

Sti zitelli sò l'avvene di a nostra lingua ! Sò vinticinque per avà, saranu omancu duie volti di più quist'annu, saranu millaie dumane à amparà in lingua corsa, par fà campà a lingua naturalmente in a sucità corsa. Aiutate à Scola Corsa à ingrandà è à sparghje e so scole immersive in tutta a Corsica ! Fate un donu*.

Sustenite à Scola Corsa

DIVENTATE MEMBRI DI L'ASSOCIU*, AIUTÀTECI À FURMÀ I CORSUFONI DI DUMANE !

Mandate i vostri scecchi à :
Scola Corsa, BP 12, 20416 Ville di Petrabugnu
Pè i versamenti diretti : www.helloasso.com - https://bit.ly/scolacorsa

Casata è Nome (nom et prénom) .....
Indirizzu (adresse) .....
Telefunu (téléphone) .....
Mel .....
❒ Cutisazione 10€ - ❒ Donu in più : .....

*** Riduzzione fiscale di l'impositu di 60% nant'à i benefizii per l'intraprese è 66% per i particulari**
Réduction fiscale de 60% de l'impôt sur les bénéfices pour les entreprises et 66% pour les particuliers

Forte croissance de la population corse

Attention aux seuils d'alerte !

Selon le dernier recensement de l'Insee paru le 29 décembre dernier, la Corse est la région qui connaît le plus fort taux d'accroissement de la population, mais ce n'est pas grâce à la natalité. Cette étude confirme une tendance apparue il y a quelques années : l'augmentation de la population en Corse est exclusivement due à l'arrivée de nouveaux résidents. Si l'augmentation de la population est essentiellement due à l'immigration issue de la France métropolitaine, la Corse est également l'un des territoires avec le plus d'immigration d'origine étrangère.

Au 1er janvier 2019, la Corse comptait 340.440 habitants soit 20.232 personnes de plus qu'en 2013. Cela représente une augmentation de plus de 6 % entre 2013 et 2019, un peu plus d'1 % par an. C'est trois fois supérieur à celui recensé en France métropolitaine chaque année et bien supérieur au chiffre de la deuxième région, l'Occitanie, avec un accroissement de 0,7 %. Cependant, le solde naturel entre 2013 et 2019 apparaît négatif (-1,1 %) contre un accroissement positif en France en moyenne (+1,8 %). Au 1er janvier 2021, la Corse était le territoire comptant le plus de séniors (24 %) et la plus faible proportion de moins de 25 ans (25 %). Et selon une projection de l'Insee, la situation ne s'arrange pas alors que la population vieillit de plus en plus et atteindra probablement 35 % de séniors en 2050. Ce phénomène est accentué par la faible natalité alors que la Corse est le territoire où le taux de natalité est le plus bas, soit 8,3 naissances pour 1000 habitants. La Corse est la région qui affiche le solde migratoire le plus élevé en France métropolitaine, qui s'avère donc décisif dans l'augmentation de la population sur l'île. Selon une étude de l'Insee en 2020, les nouveaux arrivants seraient principalement des actifs entre 25 et 40 ans originaires de la région Paca ou d'Ile-de-France.

Un territoire avec une forte proportion de nouveaux arrivants étrangers

Selon une étude de l'Insee parue en juillet 2021, 33.600 immigrés vivent en Corse ce qui représente 9,9 % de la population. Un taux stable depuis plusieurs années. La Corse se place comme le troisième territoire en termes de proportion d'immigrés après l'Ile-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'immigration est majoritairement d'origine européenne (54,4 % en 2018) puis d'origine africaine (41,5 %). Cependant, le premier pays d'origine de ces mouvements est le Maroc (29,1 %) suivi par le Portugal (24 %) qui représentent donc la moitié des arrivées en Corse. Cette immigration est majoritairement masculine et en âge de travailler avec une surreprésentation des 15-64 ans. Les immigrés occupent alors un peu plus de 10 % des emplois en Corse, et sont majoritairement ouvriers ou employés. Les hommes sont majoritairement ouvriers dans les secteurs de la construction ou de l'agriculture et les femmes sont majoritairement employées dans les services directs aux particuliers, dans les services hospitaliers ou encore dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

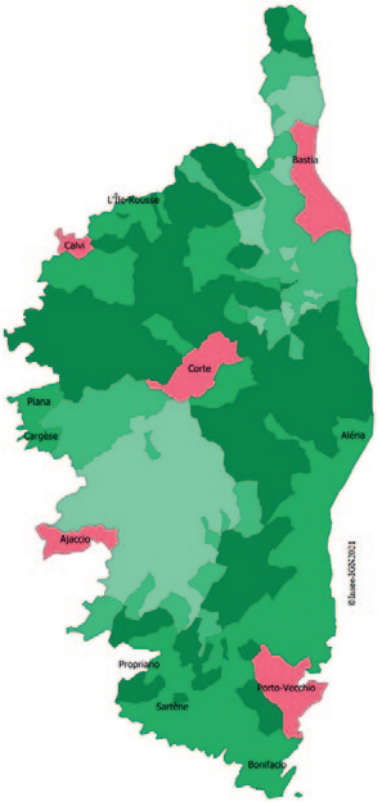

Répartition des communes de Corse selon le type d'espace.

- commune rurale sous forte influence d'un pôle
- commune rurale sous faible influence d'un pôle
- commune rurale autonome peu dense
- commune rurale autonome très peu dense
- commune urbaine de densité intermédiaire

Une répartition inégale et centrée autour de pôles urbains

La population en Corse est principalement répartie dans douze communes, et dans des pôles urbains. Les deux pôles urbains de Bastia et d'Ajaccio concentrent la moitié de la population alors que plus de 97 % des communes sont rurales. L'Insee rapporte que ce sont ces pôles urbains qui reçoivent en majeure partie ces nouveaux habitants mais que c'est dans les communes rurales que la population croît le plus fortement. Deux explications : les communes rurales proches des pôles urbains attirent les nouveaux arrivants et elles profitent également de mouvements de périurbanisation des locaux. Certaines communes ont connu une importante croissance démographique comme c'est le cas pour la commune de Lucciana près de Bastia qui connaît une croissance annuelle de près de 4 % par exemple.

Tous ces indicateurs sont autant de seuils d'alerte pour éclairer nos décisions politiques d'aménagement du territoire. ■

Pauline Boutet-Santelli.

Appliquer le Padduc

Impératif pour le développement !

Après avoir longtemps été la seule île de Méditerranée à perdre de la population, la Corse accuse une forte augmentation démographique ces dernières années (lire p.8), essentiellement due au flux migratoires, au détriment toujours de l'intérieur de l'île, cette augmentation se concentrant surtout sur les deux grands pôles urbains de Bastia et d'Aiacciu avec tous les déséquilibres infrastructurels – et donc économiques, sociaux, culturels, et même sociétaux – que cela comporte. Comment rééquilibrer la population au profit de l'ensemble de l'île ? Le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse a anticipé, prévoyant les grands équilibres, et les moyens et outils pour les bâtir. Encore faut-il qu'il soit appliqué.

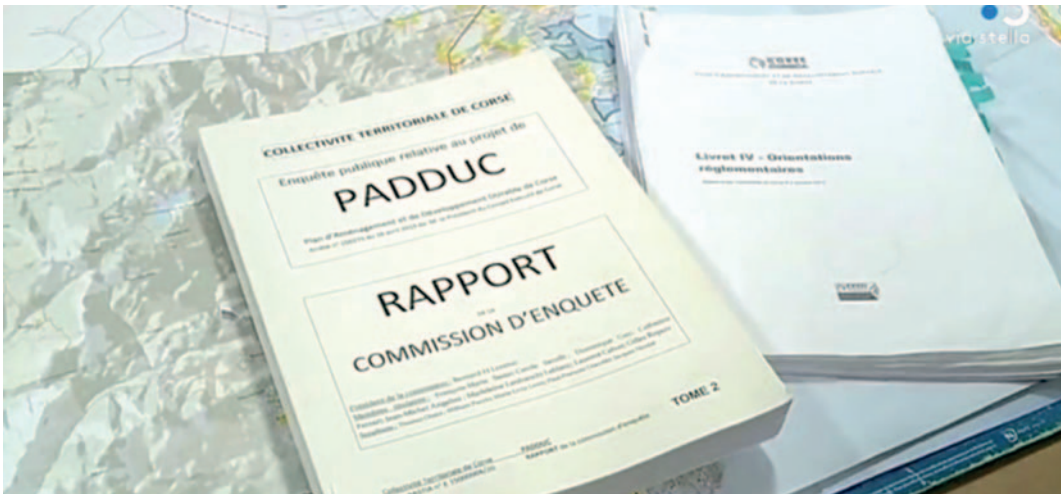

La croissance démographique n'est pas un problème pour l'île, elle est même fortement souhaitable pour offrir de meilleurs débouchés pour son marché économique intérieur, donc pour l'emploi. Les travaux d'élaboration du Padduc allaient jusqu'à imaginer un triplement sans difficulté de la population de l'île, mais avec une répartition homogène sur l'ensemble du territoire, et des politiques adéquates pour l'organiser, en termes d'aménagement du territoire, de choix économiques, de lutte contre les fractures sociales, mais aussi de préservation de la langue et de la culture, car il n'est pas possible d'accueillir des populations nouvelles, a fortiori dans une île, sans prévoir les moyens pour que ces populations adhèrent au projet collectif.

En janvier 2017, pour organiser en synergie le développement territoire par territoire, l'Assemblée de Corse adopte un rapport pour une politique de « territorialisation » du Padduc[1], faisant en sorte de gérer ces équilibres impératifs en logements, notamment en logements sociaux, en commerces, en infrastructures de toutes natures, en occupation des sols, avec le développement nécessaire, notamment agricole, pour donner à chaque territoires ses chances d'avenir.

Où en sommes-nous ? La Collectivité de Corse est chargée de faire le point des grandes orientations que s'est données le Padduc, pour réajuster au besoin les politiques jusqu'ici mises en œuvre ; un rapport présenté par Julien Paolini, président de l'AUE[2] a été adoptée en novembre dernier par l'Assemblée de Corse, annonçant un rendu dans quelques mois.

Pour l'heure, nul besoin d'être grand clerc pour constater que malgré de nombreuses délibérations en différents domaines, les tendances néfastes que le Padduc devait combattre se sont poursuivies : déséquilibres intérieur/littoral, urbain/rural, résidences principales/résidences secondaires, urbanisation non maîtrisée, déficit en logements, consommation des terres agricoles, spéculation foncière et immobilière, etc. En vérité, la plupart des administrations communales, intercommunales, et même territoriales, ont rangé le Padduc dans leurs tiroirs et ont gardé les mêmes réflexes qui ont conduit l'île au mal développement par le passé. Le Padduc vaut directive territoriale d'aménagement, mais c'est une prérogative qui n'est pas respectée. Il n'est que de voir comment se bâtissent les plans locaux d'urbanisme ou comment s'appliquent les politiques très importantes qu'adopte l'Assemblée de Corse comme les plans déchets, ou la programmation pluriannuelle de l'énergie.

L'État ne joue pas le jeu, et mise sur les rapports de forces institutionnels c'est sûr. L'administration préfectorale compose souvent avec le fameux « contrôle de légalité ». À sa décharge, ce n'est pas simple non plus, avec ses propres services vidés de moyens. Mais le manque de moyens, financiers ou humains de l'État ou de la Collectivité de Corse, n'est pas seul en cause. La volonté politique arrache toujours les moyens quand il le faut. Le vrai souci est dans la nécessité de se montrer plus énergique dans le suivi de la mise en œuvre des politiques, dans leur évaluation, et dans les sanctions et les réajustements qui vont avec. Il faut davantage de suivi, davantage former les hommes politiques et les porteurs de projets, les administrations, tous celles et ceux affectés à cette « mise en œuvre ». La Corse n'aura guère plus à gagner avec une autonomie « de plein exercice et de plein droit » si elle ne parvient pas d'ores et déjà à appliquer les décisions qu'elle prend. C'est un problème crucial.

La difficulté d'élaboration d'un simple PLU est tout à fait symptomatique de ce mal corse. Il se projette sans réfléchir au territoire qui l'insère, aux complémentarités à trouver ou à impulser. Il sert une somme d'intérêts particuliers au détriment des besoins collectifs, et il finit par invoquer l'impossibilité de faire prétextant un Padduc trop restrictif. Un comble ! Le propre de la politique est d'offrir des cadres, pas de les gommer. Et lorsque des décisions sont prises, il est nécessaire de les appliquer avant que d'imaginer devoir les réviser. ■

Fabiana Giovannini.

1. Propositions pour une politique opérationnelle en matière de foncier, de logement, d'urbanisme et d'aménagement durable à l'échelle territoriale. Rapport 17/019 AC du 27 janvier 2017.

2. Agence d'Aménagement d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

Roberta Metsola

Une conservatrice élue présidente du Parlement Européen

Le 18 janvier, les députés européens ont désigné Roberta Metsola pour succéder à David-Maria Sassoli, mort une semaine plus tôt. L'alliance libre européenne a rendu un hommage au démocrate décrit comme « un président ouvert d'esprit et pro-européen », salué pour son geste envers les députés catalans Carles Puigdemont et Toni Comin reconnus comme députés européens le 6 janvier 2020 malgré les pressions du groupe conservateur. La députée maltaise de 43 ans, jusqu'ici vice-présidente du Parlement, est la troisième femme à présider l'institution européenne après Simone Veil et Nicole Fontaine.

Roberta Metsola a remporté l'élection au premier tour recueillant la majorité absolue des voix soit 458 voix sur 690. Candidate du groupe PPE (droite conservatrice) avec le soutien des sociaux-démocrates (S&D) et des libéraux centristes (Renew) selon les accords d'alternance gauche/droite lors des élections de mi-législature, elle était opposée à la Suédoise Alice Bah Kuhnke du groupe Vert/ALE (écologisme/régionalisme) et l'espagnole Sira Rego du groupe GUE/NGL (centre gauche/gauche radicale). Elle a rendu un hommage à David Maria Sassoli en précisant l'orientation de son mandat : *« La première chose que je souhaite faire en tant que Présidente, c'est de penser à l'héritage de David Sassoli : c'était un combattant, il s'est battu pour l'Europe et pour nous, pour ce Parlement. J'honorerai sa mémoire en défendant toujours l'Europe, nos valeurs communes de démocratie, de dignité, de justice, de solidarité, d'égalité d'État de droit et de droits fondamentaux. Je veux que les citoyens retrouvent un sentiment de croyance et d'enthousiasme pour notre projet… Nous devons lutter contre tous les discours anti-UE qui s'installent si facilement et si rapidement. La désinformation, qui a pris de l'ampleur durant la pandémie, nourrit le cynisme et les solutions faciles que sont le nationalisme, l'autoritarisme, le protectionnisme et l'isolationnisme. L'Europe représente tout le contraire. Il s'agit pour nous tous de défendre les uns et les autres, de rapprocher nos peuples. Il s'agit de défendre les principes de nos pères et mères fondateurs, qui nous ont fait passer des cendres de la guerre et de l'Holocauste à la paix, à l'espoir et à la prospérité. Il y a vingt ans, Nicole Fontaine a été élue, vingt années après Simone Veil. Nous n'attendrons pas à nouveau 20 ans pour voir une femme dans ce fauteuil. »*

Présidente controversée, Roberta Metsola est eurodéputée depuis 2013. Elle présidera les débats du Parlement et devra s'assurer de son bon fonctionnement. Catholique pratiquante comme la majorité des Maltais, elle s'oppose au droit à l'avortement, toujours illégal sur l'île entrée au sein de l'Union Européenne en 2004. Élire une présidente assumant son opposition à l'avortement est un symbole fort dans une Union Européenne actuellement préoccupée par les mesures anti-avortement du gouvernement polonais conservateur, bien que n'ayant aucun pouvoir de remettre ce droit en cause. Elle s'est abstenue lors du vote d'une résolution sur les violences faites aux femmes en septembre 2021. D'autres sujets progressistes comme l'immigration ou encore les droits des LGBT trouvent cependant son soutien et celui de l'aile la moins conservatrice de son groupe. Parmi ses priorités, on compte la promotion de l'égalité Homme-Femme en Europe, la protection de l'environnement avec la compensation des émissions polluantes ou encore l'entrée en vigueur d'un salaire minimum européen. *« J'espère que, venant d'un petit État membre, elle œuvrera à la construction d'une Union européenne des peuples et pas seulement des États, d'une Union Européenne et d'un Parlement Européen qui protègent et chérissent la diversité, également en matière d'utilisation des langues »* a dit le président de l'ALE Jordi Solé.
Roberta Metsola dirigera le Parlement Européen avec l'aide de 14 vice-présidents jusqu'aux prochaines élections européennes en 2024. ■

Pauline Boutet-Santelli.

Coupe de France

Le SC Bastia en quarts de finale !

« On va à Reims pour créer l'exploit » avait annoncé le coach bastiais Régis Brouard après le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de France le 8 janvier dernier. Le SC Bastia (16e de Ligue 2) a éliminé le Stade de Reims (14e de Ligue 1) au stade Auguste Delaune (1-1, tab 5-3), et se qualifie pour les quarts de finale pour la première fois depuis la saison 2001-2002.
Pourtant cela n'avait pas très bien commencé pour les bastiais après l'ouverture du score par le rémois Hugo Ekitike à la 38e minute. C'était sans compter sur Sébastien Salles-Lamonge, servi par Christophe Vincent, qui égalise à la 71' et permet d'amener les bastiais aux tirs aux buts. Alors que le rémois Andreaw Gravillon manque le cadre, c'est Benjamin Santelli, après un sans-faute bastiais, qui inscrit le but de la victoire.
Une fierté pour Régis Brouard : *« On avait éliminé Clermont-Ferrand à domicile après un match très accompli. Et là contre Reims qui fait toujours de bons matchs à domicile. Je suis très heureux. Dans l'ensemble c'est mérité. J'ai une équipe qui peut aller de surprise en surprise. Arriver à ce niveau avec ce club si particulier, si attachant, si passionné. Les gens de Bastia vont être fiers de leur équipe. J'espère avoir la chance de recevoir à Furiani pour les quarts de finale. Ce serait une belle récompense pour eux, ils le méritent. »*
Une cinquantaine de supporters ont fait le déplacement au stade Auguste Delaune, organisé par l'association Turchini 75 malgré un arrêté d'interdiction de la préfecture de la Marne *« de circulation, de stationnement et d'accès »* pour les supporters bastiais. Cette interdiction en vigueur samedi de 10h à minuit, concernant le centre-ville de Reims, les abords et l'intérieur du stade, craignait *« des comportements déviants de la part des supporters »*, six ans après l'agression de Maxime Beux par les forces de l'ordre. Cependant, la rencontre s'est déroulée sans incident.
Le SC Bastia affrontera le FC Nantes le 10 février au stade de la Beaujoire. Une déception, tous espéraient une belle fête à Furiani, mais le club *« soucieux de partager cet évènement avec son public »*, a d'ores et déjà annoncer organiser un déplacement populaire pour accompagner les bleus. On a hâte d'y être. Forza Bastia ! ■

Pauline Boutet-Santelli.

La Corse une est une colonie française et son peuple est menacé de disparition. C'est la raison historique de l'existence du nationalisme et, en conséquence, de la volonté de sauver le Peuple Corse sur sa terre.

Peuple Corse

Un parti pour sortir des pièges jacobins

par Max Simeoni

La position géostratégique de la Corse en Méditerranée occidentale a conduit les peuples riverains à s'y intéresser de tous temps. Sans remonter à la Préhistoire, les découvertes archéologiques récentes vont dans le même sens. La France royale alliée de Gênes s'en empare après la bataille de Ponte Novu en 1769. Quelques années pour la pacifier, en 1789 la Révolution, retour de Pasquale Paoli exilé à Londres accueilli par Robespierre le saluant: *« vous vous êtes insurgés contre la tyrannie alors que nous nous n'y songions même pas ! »* Le centralisme dictatorial l'a amené à s'éloigner. Il a été menacé, il a joué l'Angleterre pays de *l'habeas corpus*, période du royaume anglo-corse de Sir Elliot, reconquête par la France et exil définitif de Paoli en Angleterre, la Restauration, Napoléon Ier, Napoléon III... Et la République justifie son impérialisme en Afrique, en Asie... dans le monde, aux peuples attardés au nom des valeurs universelles dont elle se dit l'exemple achevé.

En Corse, la France impose 95 ans la cynique loi Douanière, de 1818 à 1913. Elle la coupe de tout, sauf de la France qui, ne la développant pas, la fait régresser et s'en sert comme d'un réservoir d'hommes pour encadrer son vaste Empire et ses guerres. 1914-18 voit une saignée de ses procréateurs, 12.000 morts et sans doute autant d'estropiés.
En 1962, aux Accords d'Evian avec l'indépendance de l'Algérie, il ne reste que 160.000 hab. et les jeunes partent toujours. Deux documents révélés par l'ARC vont apporter la preuve de colonialisme des jacobins de la République.

Le premier document concerne un rapport secret commandité à *l'Hudson Institute* vers 1970/71 par la Datar alors directement rattachée au Premier Ministre concernant le développement du tourisme dans l'île. Parmi les quatre scénarios possibles de *l'Hudson Institute*, deux vont plus ou moins dans le sens de la préservation du patrimoine de nature de l'île et de la culture de ses habitants. Mais parmi les deux autres, un qui évoque – mais déconseille – un développement rapide par la construction de 250.000 à 300.000 lits et la venue de nouveaux arrivants pour renouveler le peu de population qui reste. La Datar le fait entériner en Conseil des ministres. Le gouvernement mène une campagne pour persuader l'opinion que le tourisme est le « moteur du développement économique », la prospérité et le bien-être pour tous ses habitants. L'ARC en a connaissance à ce moment et rle évèle publiquement. L'État est pris la main dans le sac. Il ment effrontément; ridicule, il va jusqu'à dénigrer *l'Hudson Institute* qui est tenu au secret par contrat. Pitoyable.

> **Avec sa majorité « absolue » nationaliste d'une coalition rompue et dévolue au seul Gilles Simeoni, l'espoir du sauvetage du Peuple Corse en voie de disparition se joue dans les seules élections de mandats et de postes.**

Le deuxième document est à l'origine des modalités de l'occupation de la cave d'Aleria. La bataille contre la vinasse. Des caves et des autorisations de plantations en vigne limitées par la loi, des facilités accordées aux Rapatriés en lots et en subventions, les excès et les dérives qui s'en suivirent, étaient connues de tous et dénoncées par l'ARC. Jean Mannarini, cadre commercial à la maison Mattei, nous fait part d'un document qui met en cause quelques gros négociants Pieds Noirs qui sont associés dans la Covirep, ils font les prix mais aussi ils sont escrocs car ils pratiques des traites de cavalerie. Le moment est donc venu de crever cet abcès du vin chimique. La cave d'Aleria est occupée le 25 août 1975. Poniatoski fait donner l'assaut. Le préfet Gilli ignore que nous détenons le document Covirep et cherche à nous confondre en impliquant Jean Mannarini et la maison Mattei qui vient d'être racheter par Borgheti pour lui-même, directeur financier de la régie Renault, la spéculation des terrains Mattei constructibles l'intéressant d'avantage que de fabriquer du Cap Corse. Je révèle à toute la presse, y compris internationale accourue à Aleria, la preuve de l'escrocquerie.

Quoique dénoncé, ce colonialisme s'est poursuivi plus *soft*. Les chiffres à charge sont éloquents.
L'île est la première pour les résidences secondaires. La loi de remise de 30% pour les « constructions à valeur locative » a amplifié la tendance. Le tout tourisme est lancé, impossible à maîtriser sans pouvoir règlementaire réel ni législatif. Ce tourisme est pour 30% dans le PIB insulaire soit trois fois plus que les meilleures régions à vocation touristique ce qui signale la faiblesse des autres secteurs économiques. L'île est un marché réservé pour des intérêts de productions extérieurs à elle même. Elle importe plus de 97% de tout ce qu'elle consomme par les plateformes de Marseille essentiellement qui nous revendent au prix fort ce que nous produisons. La clémentine, qui approvisionne la grande partie de l'Hexagone, nous revient comme consommateurs au double du prix coûtant. Ainsi de suite.
Beaucoup d'insulaires vivotent de ce tourisme, quelques-uns s'enrichissent. Tous des prisonniers.
L'île est une des régions les plus pauvres, la vie y est la plus chère, 60.000 précaires et autant à la marge. Le piège est refermé.

Avec sa majorité « absolue » nationaliste d'une coalition rompue et dévolue au seul Gilles Simeoni, l'espoir du sauvetage du Peuple Corse en voie de disparition se joue dans les seules élections de mandats et de postes d'un 4e statut particulier (celui de Cazeneuve après ceux de Jospin, Joxe et Defferre). Ils sont des pièges aménagés pour donner l'illusion d'un pouvoir. La preuve a été donnée. Comment peut-on oublier que la République a refusé la Charte des langues régionales et minoritaires proposée aux États par le Conseil de l'Europe? Ou que son Conseil Constitutionnel a refusé le vocable de Peuple Corse que j'avais réussi à faire insérer par Joxe lors des entretiens dans les échanges préalable à son statut nouveau (« la bande des quatre »: José Rossi, Laurent Croce, Henri Antona et moi-même). Pour changer la Constitution, il faut une volonté politique qui est incompatible avec la philosophie des jacobins républicains.
C'est un rapport de force politique historique. Les réformes de statuts, les espaces de gestion partielle octroyés, sont des illusions. Le renouvellement de la population insulaire s'est accéléré ces 30 dernières années par des apports extérieurs: 330.000 hab. aujourd'hui, elle a doublé depuis 1962.
La campagne des Présidentielles, à 10 mois du premier tour, va s'accélérant. Les engagements pris par les futurs candidats, l'élu ou les autres, n'offrent aucune garantie. Lundi 31 janvier, Jadot en compagnie de François Alfonsi semble sur la voie de l'autonomie et s'il est élu Président, encore faut-il qu'il dispose d'une majorité au Palais Bourbon qui le suive sur l'autonomie pour la Corse.
Pour sortir des pièges jacobins, il faut un outil en capacité d'ouvrir les cages: le parti conçu pour cette libération au sein de notre peuple. À la fin de ce cycle électoral, il faudra aller vite. ■

BELLA VISTA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEZ MADAME BATTAIS EPOUSE COLONNA, FUNTANELLA, PARTINELLO, 20150 OTA
393 017 959 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée et tenue le 20 octobre 2021, les associés ont décidé de proroger de cinquante années la durée initiale de la Société, soit jusqu'au 18 janvier 2074, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Le 1er janvier 2022, suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS DOLCICURSINA
Forme : Société par actions simplifiées
Capital : mille euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.
Siège : Campu di pace, Code di Volpe, 20233 SISCO
Objet social : La fabrication de biscuits et pâtisserie de conservation, vente au détail desdits produits auprès de magasins distributeurs, en vente en ligne sur internet et en vente directe (marchés et foires). La réalisation de cours de cuisine et de pâtisserie, conseils en diététique sans gluten, photographie culinaire, création de recettes et contenus culinaire ;
Durée : 99 ans
Président : est nommé président, pour une durée illimitée, Mme Emilie GEORGE, née le 02 décembre 1985 à METZ, demeurant Campu di pace, Code di Volpe, 20233 SISCO
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, Le président

PRINCESSE IMPERIALE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 180 000 EUROS
SIEGE SOCIAL: 6 RUE FRED SCAMARONI
20169 BONIFACIO
403 341 621 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Paul Dominique ROCCA intervenu le 11 juin 2019 et a nommé en qualité de nouvelles gérantes Madame Stéphanie ROCCA, demeurant à Bonifacio (20169), Cartarana, et Madame Seloua ACHAIA, demeurant à Bonifacio (20169), au 1 Rue Saint Dominique, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2022.

Pour avis La Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 25/01/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **SPEED BIKE 2B (SARL) -** CASATORRA - RN 193 - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITÉ : VENTE, RÉPARATION, ENTRETIEN, VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES DE TOUT TYPE DE MOTO, QUAD ET JET SKI
RCS BASTIA B 533 908 687 - 2011 B 362

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

RICCI
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : BD TINO ROSSI, RES ARIA MARINA BAT E, 20000 AJACCIO

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 11 Janvier 2021 il a été constitué une société par action simplifiée (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : RICCI
Forme : Société par actions simplifiée (S.A.S.).
Capital : 1 000 €uros, 100 actions de 10 €uros entièrement souscrits, entièrement libérées.
Siège social : Bd Tino ROSSI - Res Aria Marina Bat E 20 000 Ajaccio
Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, brasserie avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, organisation de soirées à thème.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Président : Monsieur Sébastien VANNUCCI, demeurant Bd Tino ROSSI - Res Aria Marina Bat E 20000 Ajaccio, né le 26 mars 1998, à Ajaccio, de nationalité Française, désigné statutairement en qualité de Président.
Directeur Général : Madame Loukia Maybeline LAMY, demeurant Bd Tino ROSSI - Res Aria Marina Bat E 20000 Ajaccio, née le 24 novembre 2000, à Quimper, de nationalité Française, désigné statutairement en qualité de Directeur général.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le Président.

CORSICA SVILUPPU
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : CENTRE D'AFFAIRES AGIS, IMMEUBLE IMHOTEP, 13 AVENUE ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2022 il a été constitué une Société par actions simplifiées.
Dénomination : CORSICA SVILUPPU
Capital : 500 euros divisé en 10 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune,entièrement souscrites et libérées en totalité
Siège : Centre d'Affaires AGIS Immeuble IMHOTEP 13 Avenue Arbucetta 20620 BIGUGLIA
Objet : • Promotion de la CORSE par l'organisation de Foires, Festivals, Congrès, événements culturels et économiques en CORSE, Continents et dans le Monde
• Organisation d'événementiels avec possibilités de décoration et d'artiste. La gestion, la location et animations d'installations sportives et de loisirs.
• Activité d'intermédiaire en matière de vente de produits alimentaires et de tous biens mobiliers manufacturés,
• Promotion de marques et produits,
• Le service de conseils stratégiques, le service de conseil et d'assistance opérationnelle en matière de définition de politiques et de stratégies commerciales et industrielles,
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Président : Monsieur LOVISI Étienne, né le 12 mai 1959 à Guelma (algérie), de nationalité française, demeurant lieu dit Rascine 20230 SAN GIULIANO,
Immatriculation de la société : Au RCS de BASTIA

MP HOLDING
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : LIEUDIT FARONE, RN 194, 20167 AFA

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 Décembre 2021 il a été constitué une société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MP HOLDING
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (S.A.S.U.).
Capital : 1 000 €uros, 100 actions de 10 €uros entièrement souscrits, entièrement libérées.
Siège : LIEU DIT FARONE RN 194 20167 AFA
Objet social : HOLDING.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Président : Monsieur Mario PORCEL, demeurant Rés Palazzu Biancu, Les Jardins d'Ajaccio 20090 Ajaccio, né le 10 octobre 1957, à Allauch, de nationalité Française, désigné statutairement en qualité de Président.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le Président.

FC INVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : RÉSIDENCE PRINCE IMPÉRIAL
6 RUE FRANÇOIS PIETRI 20090 AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE - CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 01/02/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FC INVEST
Forme : Société par actions simplifiée (S.A.S).
Capital : 1.000 euros, 100 actions de 10 euros entièrement souscrites, et libérées.
Siège : Résidence Prince Impérial 6 Rue François Pietri 20090 AJACCIO
Objet social : Toutes activités de marchand de biens en immobilier.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
Président : Monsieur Fabrice CARTA
Demeurant : Résidence Prince Impérial 6 Rue François Pietri 20090 AJACCIO, né à AJACCIO (FRANCE) le 20 février 1978, de nationalité française, désigné statutairement en qualité de Président.
Mention sera faite au RCS de AJACCIO.

Pour avis et mention, la Présidence.

STELLA DI L'ISULA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 300 EUROS
SIEGE SOCIAL : BORD DE MER
20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO
498 217 033 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax: 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di:
❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Mail è telefonu (e-mail et téléphone)